



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°16-2023

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 03 avril 2023 par Monsieur PRAT Jérôme, lequel souhaite effectuer des travaux de purge de voirie située rue des Perrières à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie communale.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus le lundi 17 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue des Perrières pour tous les véhicules :

- route barrée

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le lundi 17 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise PRAT TP 10 rue des Vernes 42600 Montbrison, nom du responsable : Monsieur PRAT Jérôme tél. : 04.77.24.26.20

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'entreprise Entreprise PRAT TP 10 rue des Vernes 42600 Montbrison, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 13 avril 2023

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 14/04/2023
Le Maire,
Frédéric MILLET

